



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 73336

## Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion sur la prise en charge par la sécurité sociale des dépenses médicales liées au handicap. En effet, un certain nombre de parents d'enfants handicapés ont pu se rendre compte que la prise en charge par la sécurité sociale des frais médicaux liés au handicap n'est pas tout à fait optimale. À ce titre, ils constatent d'ailleurs que des frais découlant par exemple de séances dispensées par des psychomotriciens ne sont pas remboursés alors qu'il s'agit de recommandations médicales. Aussi il souhaiterait connaître les mesures qu'elle entend prendre pour permettre la prise en charge par la sécurité sociale des dépenses médicales liées au handicap et ainsi faciliter la vie de centaines de familles.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Lefait](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73336

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Handicapés et lutte contre l'exclusion

**Ministère attributaire :** Personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 février 2015](#), page 686

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)